



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
25 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 25 novembre 2024, à 18 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Est aussi présent : Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie et assistant-greffier

Est absente : Madame la conseillère Mélanie Roldan

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 18 h 02.

1. CONSEIL MUNICIPAL

24-11-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Autorisation de signatures - modification à l'entente
relative à la Régie incendie de l'Alliance des
Grandes-Seigneuries





2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

**24-11-27 AUTORISATION DE SIGNATURES -
MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À LA
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES
GRANDES-SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac fait partie de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente intermunicipale, notamment pour prévoir l'adhésion de la Ville de La Prairie à la Régie;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à cet effet, identifié **PN06191124-E** et intitulé *Entente modifiant l'entente relative à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries et y intégrant la Ville de La Prairie* qui est proposé pour modifier l'entente intermunicipale actuelle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente susmentionné, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2024-0401

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.





Ville de Candiac

3. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 04.

NORMAND DYOTTE
Maire

MARTIN LAVOIE
Assistant-greffier

